



Philip Thibodeau, avocat

Conseiller juridique principal
Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : philip.thibodeau@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 9 mai 2022

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande visant l'approbation des caractéristiques de contrats d'achat de GNR
(Nouvelle-Écosse, Neuville et Chicoutimi)**

Notre dossier : 312-00833

Dossier Régie : R-4008-2017

Chère consœur,

Le 25 avril 2022, la Régie a rendu la décision D-2022-054 à l'égard de la demande d'Énergir visant l'approbation des caractéristiques des contrats d'approvisionnement en GNR conclus avec Carbonaxion, Waga Énergies Canada (Waga) et Access RNG.

Par cette décision, la Régie a approuvé les caractéristiques du contrat avec Access RNG, tout en indiquant qu'elle reportait sa décision quant à la demande d'Énergir relative aux caractéristiques des contrats conclus avec Carbonaxion et Waga. La Régie a alors demandé à Énergir de confirmer si elle maintenait dans le cadre de l'Étape D, sa demande relative à l'approbation des caractéristiques de ces deux contrats.

Par la présente, Énergir confirme qu'elle maintient, à ce stade, sa demande à l'égard des deux contrats dans le cadre de l'Étape D.

Tel que précédemment indiqué¹, Énergir est d'avis qu'elle ne peut se priver de projets comme ceux de Waga et Carbonaxion compte tenu notamment (1) de leur caractère avantageux, (2) de leur origine québécoise, (3) de la rareté de la ressource, (4) de l'augmentation de la demande par d'autres joueurs nord-américains et (5) d'une cible de livraison de GNR qui est appelée à augmenter significativement au cours des prochaines années.

Malgré ce qui précède, en raison du report non anticipé de la décision, Énergir informe la Régie que sa demande à l'égard des deux contrats ainsi que les caractéristiques mêmes de ces contrats pourraient faire l'objet de modifications d'ici la conclusion de l'Étape D. À cet égard, Énergir joint en

¹ B-0685, Argumentation d'Énergir, page 3; B-0676, Réponse à la DDR 23 de la Régie, réponse 2.5.1

annexe à la présente des correspondances de Waga ainsi que de Carbonaxion qui font état des impacts du report de la décision de la Régie sur leur projet respectif.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Philip Thibodeau

Philip Thibodeau
PT/mb

p.j.

Shannon, le 6 mai 2022

Mme Josiane Marquis
Conseillère
Développement et stratégie des gaz renouvelables
Énergir
1717 rue du Havre, Montréal QC,
H2K 2X3

OBJET: PROJET GNR NEUVILLE- CONTRAT D'ACHAT-VENTE DE GNR-IMPACT DU REPORT DE LA DÉCISION DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Mme Marquis

Le 2 mai 2022, Énergir a informé Carbonaxion de la décision D-2022-054 *Décision sur la demande d'approbation des caractéristiques de trois contrats d'achat de gaz naturel renouvelable et sur la demande d'ordonnance de traitement confidentiel* de la Régie de l'énergie. Dans cette décision, la Régie de l'énergie indique son intention de réserver sa décision finale quant à l'approbation du contrat d'achat-vente pour la vente du GNR produit par le projet GNR Neuville à Énergir, afin de l'évaluer dans le cadre de l'examen des contrats d'approvisionnement de l'Étape D du dossier R-4008-2017. Énergir nous a indiqué que les audiences devant la Régie pour l'Étape D auraient possiblement lieu à l'été 2022, et qu'une décision de la Régie de l'énergie suivrait au cours des mois qui suivent.

Carbonaxion tient à noter que le contrat d'achat-vente du GNR est la pierre angulaire de l'entièreté du projet GNR Neuville. Le contrat d'achat-vente fixe les tarifs et conditions de vente du gaz naturel, et est une partie essentielle de l'architecture financière du projet. Sans la certitude d'un contrat d'achat-vente qui oblige les parties, Carbonaxion ne peut finaliser ses ententes avec ses partenaires financiers, ne peut commander les équipements de production, et ne peut autoriser Énergir à débiter les travaux de raccordement.

Le report de l'approbation du contrat d'achat-vente du GNR entre Énergir et Carbonaxion aura sur le projet GNR Neuville de nombreux impacts négatifs à savoir :

- a) **Un an de retard dans la mise en service.** En vertu des accords relatifs à l'assistance financière du MERN pour la réalisation des actifs de réception d'Énergir, Carbonaxion doit compléter la réalisation des infrastructures de production de GNR au plus tard le 31 août 2023. Pour atteindre cet objectif de livraison de projet à l'été 2023, les commandes pour les équipements

de production doivent être passées en mai 2022. Le contrat avec l'entreprise à qui sera confiée la réalisation des travaux stipule d'ailleurs que les essais préalables à la mise en service commerciale de l'unité de production de GNR seront complétés le 31 juillet 2023. Considérant que certains travaux ne peuvent être réalisés qu'en période estivale (tant pour les actifs de production que pour les actifs de réception réalisés par Énergir) un report de quelques mois de l'approbation du contrat d'achat-vente du GNR aura un impact d'un an sur la mise en service du projet GNR Neuville. Ainsi pour certains travaux qui ne peuvent pas se faire en période froide, si on rate l'été 2022, on devra reporter ces travaux à l'été 2023. Pour les équipements de production, la cédule préliminaire du fournisseur indique une durée de 65 semaines entre l'attribution du mandat et la démobilisation après mise en service, temps nécessaire pour l'ingénierie finale, l'approvisionnement en matériaux et composants, la fabrication des équipements, les travaux civils en chantier, l'installation, et la mise en service. Cette cédule est peu compressible. Un report de l'attribution du contrat, après la décision de la Régie, déplace nécessairement la mise en service à la fin de l'été 2024.

b) Augmentation des coûts du projet de 1M\$

Les coûts du projet sont déjà soumis à des pressions inflationnistes inhabituelles et le report des travaux pour une année aura un impact direct sur le coût du projet.

Sommairement nous estimons qu'au taux actuel d'inflation, un report d'un an du projet entraînera des coûts additionnels d'environ 1M\$

c) Hausse des coûts de financement

Les propositions pour le financement du projet ont toutes une période de validité, normalement de 90 jours. Toutes ces propositions seront à rediscuter avec les institutions financières et les taux d'intérêt qui avaient été consentis seront sans aucun doute revus à la hausse dans le contexte inflationniste actuel.

d) Invalidité des propositions pour la construction des actifs de production

La proposition du fournisseur retenu pour la construction du projet GNR Neuville est valide pour une adjudication avant le 14 mai 2022. Cette proposition deviendra caduque et le prix devra être actualisé au même titre que le calendrier de mise en œuvre du projet.

e) Invalidité des ententes avec la Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Selon les termes de l'entente avec la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, la mise en service du projet GNR Neuville ne peut en aucun cas s'étendre au-delà du 31 décembre 2023. Au minimum, il faudra renégocier cette entente. De plus, les clauses contractuelles relatives à l'indexation auront un impact sur le coût de ces services fournis par la Régie régionale.

f) Augmentation de 360 k\$ des coûts de maîtrise du projet.

Les services de l'équipe d'ingénierie et gestion responsable du développement et de la mise en œuvre du projet GNR Neuville et dont les coûts sont défrayés par Carbonaxion seront prolongés pour une période additionnelle estimée à une année comme mentionné en a). Ces services devront être maintenus pour revoir l'ensemble des contrats et ententes liés au projet. Le coût de ces services se situe en moyenne à 30 k\$/mois. Une prolongation d'un (1) an entraînera des coûts additionnels de maîtrise du projet d'environ 360 k\$.

g) Limitation relative du financement de Ressources Naturelles Canada.

Le cadre normatif du programme pour les combustibles propres de Ressources Naturelles Canada exige que les projets supportés par le programme soient en service commercial avant le 31 mars 2026. En soi, cette échéance n'est pas menacée par le report des travaux. Cependant le montant de ce financement demandé ne pourra pas être ajusté pour couvrir les surcoûts entraînés par le report du projet.

h) Financement du ministère de l'Énergie et des ressources naturelles

La convention pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable (PSPGNR) qui lie Carbonaxion et le MERN, contient des exigences de rapportage des activités, évolutions et contraintes du projet par Carbonaxion au MERN. Le Ministère se réserve le droit de résilier la convention de subvention en cas de modification substantielle aux objectifs du projet, incluant les coûts et échéanciers. Les retards et surcoûts imposés par le report de la décision de la Régie de l'énergie pourrait être suffisant pour que le Ministère décide de résilier la convention de subvention.

Cordialement,



Réjean Carrier, B.Eng.

Président

réjean.carrier@carbonaxion.com

514 466-2744



WAGA ENERGY Canada Inc.

1250, Avenue de la Station, Local 2-501D
Shawinigan (Québec) G9N 8K9

Téléphone : (819) -531-5334
julie.flynn@waga-energy.com

N° d'entreprise : 763835733RC0001
NEC : 117 49 23 228

A l'attention de la Régie de l'énergie,

Le 28 avril 2022, Énergir nous a informé de la décision D-2022-054 par laquelle la Régie de l'énergie indique son intention de reporter à l'Étape D du dossier R-4008-2017 sa décision quant à l'approbation du contrat d'achat-vente de GNR conclu entre Énergir et Waga Énergies Canada pour le projet de Chicoutimi.

Le projet de Waga à Chicoutimi doit valoriser le biogaz produit par un LET géré par GFL environmental.

Ce projet fait partie d'une courte liste de projets qui avaient été spécifiquement sélectionnés par le MERN pour encourager l'atteinte des cibles d'injection de GNR dans le réseau gazier, mais également pour encourager la réalisation de ceux-ci sur le territoire québécois.

Le report de la décision de la Régie quant à l'approbation du contrat entraîne plusieurs conséquences à l'égard du projet, dont notamment ce qui suit :

- Le LET de Chicoutimi est fermé, et sa production de biogaz diminuera au cours des prochaines années. On estime que la production sera suffisante pour une durée d'encre 10 ans, ce qui explique la durée du contrat. Chaque mois de délais représente ainsi un impact financier direct sur le projet, devant essuyer la perte de revenus des mois les plus productifs du projet. Afin de conserver un niveau de rentabilité acceptable, un retard de de l'entrée en opération du projet devrait être compensé par un prix du GNR plus élevé.
- Ce projet est le premier projet d'un portefeuille en développement entre Waga et GFL. GFL gère plusieurs sites d'enfouissements au Québec, et leur participation à la filière du GNR représente un grand potentiel d'approvisionnement Québécois. Un premier projet raté pourrait avoir un impact négatif sur le développement de prochains projets. De plus, ce projet envoie un message pour les exploitants privés de LET à l'effet qu'il est possible de produire du GNR et le valoriser au Québec dans des conditions économiques acceptables.
- Le projet de Chicoutimi a reçu le support du MERN à travers des subventions pour la production et le raccordement. Or, le report de la décision de la Régie à l'égard du contrat d'achat-vente de GNR vient mettre à risque la capacité de Waga à respecter l'échéancier du projet et à remplir ses obligations envers le MERN.



- D'un point de vue environnemental, une décision rapide de la Régie est souhaitable afin d'éviter l'émission de GES. En effet, dans un effort d'optimisation du rendement de leur projet, Waga mettrait en place un système qui améliorera le taux de capture des gaz du LET, permettant d'éviter l'émanation directe de méthane, un gaz à effet de serre de 25 fois plus puissant que le CO2 sur un horizon de 100 ans et 84 fois plus puissant que le CO2 sur un horizon de 20 ans, qui est présentement relâché à l'atmosphère.
- D'un point de vue des régions, ce projet permettra de mettre de l'avant qu'il est possible de produire du GNR dans toutes les régions du Québec – la réalisation du projet correspondra à l'injection des premiers m³ de GNR dans la région du Saguenay Lac-St-Jean

Cordialement,

DocuSigned by:

48CDB6DB2BFC425...

Julie Flynn
Présidente Directrice-Générale

Le 10 mai 2022

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: B51BDE14C1204ECC9914336D50F1BA1A
 Objet: Veuillez signer avec DocuSign : Projet de lettre - Waga.pdf
 Enveloppe source:
 Nombre de pages du document: 2 Signatures: 1
 Nombre de pages du certificat: 1 Paraphe: 0
 Signature dirigée: Activé
 Horodatage de l'enveloppe: Activé
 Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

État: Complétée

Émetteur de l'enveloppe:
 Andreeane Lefebvre
 2 chemin du vieux chene
 Meylan, Isère 38240
 andreeane.lefebvre@waga-energy.com
 Adresse IP: 24.226.195.178

Suivi du dossier

État: Original
 09/05/2022 15:48:22

Titulaire: Andreeane Lefebvre
 andreeane.lefebvre@waga-energy.com

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire

Julie Flynn
 julie.flynn@waga-energy.com
 Présidente Directrice Générale
 Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature

DocuSigned by:

 48CDB6DB2BFC425...

Sélection d'une signature : Style présélectionné
 Signé via le lien envoyé à
 julie.flynn@waga-energy.com
 En utilisant l'adresse IP: 142.182.98.238

Horodatage

Envoyée: 09/05/2022 15:48:51
 Consultée: 09/05/2022 16:31:31
 Signée: 09/05/2022 16:31:41
 Signature sous forme libre

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offert par DocuSign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage****Événements de livraison à l'éditeur****État****Horodatage****Événements de livraison à l'agent****État****Horodatage****Événements de livraison intermédiaire État****Horodatage****Événements de livraison certifiée****État****Horodatage****Événements de copie carbone****État****Horodatage****Événements de témoins****Signature****Horodatage****Événements notariaux****Signature****Horodatage****Récapitulatif des événements de l'enveloppe****État****Horodatages**

Enveloppe envoyée	Haché/crypté	09/05/2022 15:48:51
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	09/05/2022 16:31:31
Signature complétée	Sécurité vérifiée	09/05/2022 16:31:41
Complétée	Sécurité vérifiée	09/05/2022 16:31:41

Événements de paiement**État****Horodatages**